

Honoraires de Transaction

Sur un prix de vente TTC à la charge du vendeur (en cas de succession, les honoraires sont à la charge acquéreur). Honoraires non cumulables.

Prix de commercialisation	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 190 000 €	7 500 €	9 000 €
De 190 001 € à 400 000 €	4,17%	5,0%
De 400 001 € à 500 000 €	3,75%	4,5%
Plus de 500 001 €	3,33%	4,0%

Honoraires sur Annexe

Prix forfaitaire TTC à la charge du vendeur

Emplacement de parking extérieur / sous sol	500 €
Cave ou cellier	500 €
Box ou Garage	2 000 €

Mandat de recherche

Les honoraires suivent le barème en vigueur au moment de la signature du mandat. Ils sont non cumulables et à la charge du mandant.

Rédaction d'un Pré-état daté	190 €
Réalisation d'un compromis de vente ou d'un bail d'habitation négocié sans l'intermédiaire de l'agence	350 €
Réalisation d'un bail commercial (sur la base du loyer annuel)	8 %

Honoraires de VEFA

Les honoraires sont à la charge du promoteur et définis par convention.

Honoraires de Location / Gestion

Les honoraires à la charge du bailleur sont égaux à ceux du locataire. Pour les baux d'habitation (loi n°89-462 du 6 juillet 1989), locations meublées et autres baux d'habitation :

Visite du bien, constitution du dossier et rédaction de bail

10 €/m² de surface habitable à la charge du locataire également du bailleur

Etat des lieux d'entrée

3 €/m² de surface habitable à la charge du locataire , également du bailleur

Mise en location d'un box / garage

Visite constitution du dossier et rédaction du bail état des lieux 250 €

Les honoraires de gestion seul (avec un minimum de 15 €)	7%
La gestion TOTALE (GLI à 3 % incluse)	10%
Box et parkings (avec un minimum de 15 €)	10%

Tous les montants affichés sont toutes taxes comprises.

Barème valable à compter du 21/04/2026